

DOSSIER CONSULTATION

MAPA DAE EHOTE 13-0001

La procédure de consultation utilisée est celle de la procédure adaptée, prévue à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Les dispositions du CCAG relatives aux marchés publics de fournitures et de services connues à la date du lancement de la procédure sont applicables au présent marché.

Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) des Marchés Publics de fournitures courantes et services (**Arrêté du 19 janvier 2009 -JORF n°0066 du 19 mars 2009 et son annexe**)

1/ Expression du besoin :

Lot 1 : Médailles d'honneur Régionales Départementales et Communales

Sous-lot 1-1 : Médailles en argent

Sous-lot 1-2 : Médailles en vermeil

Sous-lot 1-3 : Médailles en or

Lot 2 : Médailles personnalisées (annexe 1) + frais d'outillage

Module de la médaille : 60 mm,

Finition souhaitée bronze,

Face représentant le Centre Hospitalier en 3D suivant document joint,

Revers texte sur 2 lignes en 2D.

Lot 3 : Ecrins pour médailles d'honneur Régionales Départementales et Communales en plastique

Lot 4 : Ecrins pour médailles personnalisées en simili cuir

2/ Quantité :

Lot 1 : Médailles d'honneur Régionales Départementales et Communales

Sous-lot 1-1 : Médailles en argent : 20 mini et 50 maxi.

Sous-lot 1-2 : Médailles en vermeil : 10 mini et 50 maxi.

Sous-lot 1-3 : Médailles en or : 4 mini et 50 maxi.

Lot 2 : Médailles personnalisées : 25 mini et 120 maxi.

Lot 3 : Ecrins en plastique pour médailles d'honneur Régionales Départementales et Communales : 34 mini et 150 maxi.

Lot 4 : Ecrins pour médailles personnalisées en simili cuir : 25 mini et 120 maxi.

Les quantités indiquées sont pour un an à compter de la date de notification, reconductibles 3 fois par période de 12 mois.

3/ Variantes :

Pas de variante.

4/ Durée du marché :

La durée du marché est de un an à partir de la date de notification du marché. Il sera reconductible 3 fois par période d'un an.

Conformément à l'article 16 du Code des Marchés Publics et du décret n°2011-1000 du 25 août 2011, la reconduction du marché est tacite, et le titulaire ne peut s'y opposer. Dans le cas de non reconduction, le pouvoir adjudicateur prend par écrit la décision de non reconduire, et ce, au plus tard, 3 mois avant l'échéance annuelle

5/ Exécution du marché :

La prestation sera effectuée impérativement au vu d'un document intitulé « bons de commande », signé par le Directeur du Centre hospitalier ou son représentant.

6/ Lieu d'exécution ou de livraison :

Centre Hospitalier de PERIGUEUX

Magasin Central

81 Avenue Georges POMPIDOU

CS 61205

24019 PERIGUEUX CEDEX

7/ Critères d'attributions :

A partir des critères de jugement des offres pondérés de la manière suivante :

Pour les lots 1 et 2 :

1/ Délai de livraison (60%)

2/ Prix (40%)

Pour les lots 3 et 4

1/ Qualité du produit proposé (50%)

2/ Délai de livraison (30%)

3/ Prix (20%)

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire.

Le candidat ne sera définitivement retenu qu'après production de divers documents conformément à l'article 46 du code des marchés publics.

Il s'agit :

1. Des certificats et attestations délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ces obligations fiscales et sociales (imprimé NOT12 ou 3666).

CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX 80, AVENUE G. POMPIDOU- CS 61205 24019 PERIGUEUX CEDEX

Pour toutes autres consultations, consulter les sites :

www.ch-perigueux.fr, www.achatpublic.com

et

www.journal-officiel.gouv.fr/

2. La déclaration figurant à l'article D 8222-5 ou D 8222-7 et D 8222-8 du Code du Travail relative contre le Travail dissimulé.

Document à produire impérativement tous les 6 mois jusqu'à la fin d'exécution du marché.

Le candidat dispose d'un délai de 7 jours ouvrables (jour de demande exclu) pour produire ces documents. Dans le cas contraire, son offre sera rejetée et il sera fait appel au candidat placé en second et ainsi de suite.

8/ Date limite de remise des offres : Lundi 15 avril 2013 à 16 h 00.

9/ Délai de validité des offres : 90 jours

10/ Adresse où les offres doivent être remises :

Cellule des Marchés

Direction des Affaires économiques

81, avenue Georges Pompidou

CS 61205

24019 PERIGUEUX CEDEX

11/ Document à fournir :

Le DC2 ou un document équivalent

12/ Pièces constitutives du marché :

Le marché est constitué par les éléments contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante

1/ Un bordereau de prix

2/ Le présent cahier signé par le candidat

13/ Modalités d'établissement des prix :

Les prix de règlement s'entendent nets Toutes Taxes Comprises, franco de port et d'emballages au Centre Hospitalier de PERIGUEUX.

Les prix sont fermes pour la première période de 1 an.

La demande de révision des prix est laissée à l'initiative du titulaire du marché.

Les prix pourront être révisés chacune des 3 années suivantes selon les présentes modalités :

Par rapport au barème du titulaire

Le titulaire fera connaître par courrier avec Accusé de Réception, au plus tard 4 mois avant l'expiration de l'année en cours, les révisions de prix proposés à la baisse ou à la hausse au pouvoir adjudicateur. Au-delà de ces dates, les prix en vigueur seront reconduits.

Clause de sauvegarde.

Dans l'hypothèse d'une hausse de prix, si l'augmentation des prix NET proposés Hors Taxe est supérieure à 1,5%, après étude du marché et des conditions économiques, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas reconduire le marché, sans indemnité pour le titulaire.

14/ Délais et modalités de paiement :

Les paiements s'effectueront par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique et dans les conditions prévues à l'article 98 du Code des Marchés Publics.

Le délai maximum de paiement est fixé à **50 jours** à compter de la réception de la facture.

En cas de dépassement du délai global de paiement, les intérêts moratoires sont calculés au taux de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir, augmenté de deux points.

15/ Comptable assignataire :

Le comptable assignataire chargé du règlement des factures est :

Madame l'inspectrice divisionnaire

Trésorerie de Périgueux Etablissements Hospitaliers

80, avenue Georges Pompidou

CS 81 100

24009 PERIGUEUX CEDEX.

16/Renseignements d'ordre administratif et/ou technique :

Direction des Affaires Economiques

Cellule des marchés

Tel : 05.53.45.28.93

Mail : dae.marches@ch-perigueux.fr

Direction des Affaires Economiques

Bureau des Produits Hôteliers

Tel : 05.53.45.26.79

Fax : 05.53.45.26.74

Mail : dae.hotelier@ch-perigueux.fr

17/ Attribution de compétences :

En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent cahier des charges, le tribunal administratif compétent sera celui du domicile du Centre hospitalier de PERIGUEUX.

18/ Lieu où l'on peut retirer le dossier

Direction des Affaires Economiques

Bureau des Produits Hôteliers

Tel : 05.53.45.26.79

Fax : 05.53.45.26.74

Mail : dae.hotelier@ch-perigueux.fr

Le Dossier de consultation peut être téléchargé sur le site du Centre Hospitalier de Périgueux à l'adresse suivante :

Sur le site du Centre Hospitalier :

www.ch-perigueux.fr

« Marchés publics »

Ou

Sur la plate forme de dématérialisation :

<http://www.achatpublic.com/>

« Salle des marchés » entreprises

Retrait des dossiers

N° de référence de la consultation : **MAPA DAE EHOTE 13-0001**

19/ Echantillon :

Un échantillon est demandé aux candidats pour les lots 3 et 4 (écrins).

Il est demandé également de joindre de la documentation.

Les échantillons devront faire l'objet d'un envoi séparé par les candidats et parvenir impérativement avant la date de remise des offres soit le **Lundi 15 avril 2013 à 16 h 00.**

Les échantillons devront être munis d'une étiquette comportant les informations suivantes :

- le nom du candidat
- la référence produit
- le numéro du lot

Les échantillons feront l'objet d'un bordereau spécifique précisant l'objet du marché auquel ils se rapportent.

Les échantillons seront envoyés à l'adresse suivante :

CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX

Direction des Affaires Economiques

Bureau des Produits Hôteliers

81, avenue Georges Pompidou

CS 61205

24019 Périgueux Cedex

L'examen des échantillons débutera après l'acceptation des candidatures.

Après étude des échantillons, ceux-ci seront retournés par courrier postal à chaque candidat.

Fait à Périgueux, le

LE CANDIDAT

Mention manuscrite

"LU ET APPROUVE"

et signature

**La Directrice
des Affaires Economiques,**

Anne-Marie ROUMAGNAC